

ZAC DE MICHEVILLE 1

Réunion publique d'information

Date : Mercredi 10 juillet 2019

Lieu : Hôtel de Ville, Villerupt

Organisateurs présents :

EPA Alzette Belval

- Jean-Christophe COURTIN, Directeur Général
- Yannick ROTH, Directeur Travaux
- Mathieu QUELENNEC, Chef de projets
- Kseniia PUSTOVOIT, Chef de projets

Mairie de Villerupt

- Alain CASONI, Maire
- Emmanuel MITTAUT, Adjoint au Maire à l'Urbanisme – Aménagement - Transports

Participants : environ 20 personnes.

Déroulé et compte rendu

La présente réunion publique s'inscrit dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC de Micheville 1, qui se déroule du 1^{er} juillet au 15 septembre 2019 inclus.

Le périmètre de la ZAC de Micheville 1 correspond exactement à celui du Permis d'Aménager n°1 accordé en janvier 2018, qui avait fait l'objet d'une large concertation.

L'EPA présente l'avancement du projet et les travaux en cours via un support projeté à l'assemblée (cf annexe), selon le déroulé suivant :

- Plan Guide finalisé en 2019 ;
- Rappel des programmes réalisés ou commercialisés sur le secteur de l'Ecoparc ;
- Equipements publics de la plateforme basse : Pôle culturel, Hub des mobilités, groupe scolaire de 13 classes, parcs ;
- Rappel du concept du pré-aménagement ;
- Travaux en cours ;
- Commercialisations en cours.

Le présent compte rendu reprend les questions et remarques des habitants par thème abordé.

- **Gestion de la pollution des sols/sous-sol**

Un habitant s'interroge sur la gestion de la pollution à l'échelle de tout le projet.

L'EPA expose le concept de pré-aménagement qui a été suivi lors des travaux réalisés à partir de 2018 sur la plateforme basse. Le principe général des travaux consiste en un tri fin des déblais permettant une évacuation des sources de pollutions concentrées et une réutilisation des matériaux sains pour l'aménagement des espaces publics par exemple.

- **Groupe scolaire**

Le schéma directeur scolaire réalisé en 2017-2018 a conclu à la nécessité de créer un nouveau groupe scolaire de 13 classes pour accueillir les élèves domiciliés dans la future ZAC ainsi que les élèves

actuellement scolarisé à l'école Poincaré (inadaptée en termes de fonctionnement, accessibilité et capacités d'extension).

L'EPA envisage de positionner ce nouveau groupe scolaire à l'emplacement du lot E (directement au nord du Pôle Culturel).

Conformément à la circulaire ministérielle du 8 février 2007 relative à l'implantation d'un établissement sensible sur un site et sol pollué, cette localisation a fait l'objet d'une étude menée par l'EPA conduisant à un bilan coût-avantage, complété par une évaluation des risques sanitaires réalisée par un bureau d'étude spécialisé.

Cette démarche, toujours en cours, fait l'objet d'échanges réguliers avec les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui devraient rendre leurs conclusions à l'automne 2019.

- **Pollution de l'Alzette**

Un habitant s'inquiète d'une pollution de l'Alzette qui résulterait du passé industriel du site de Micheville.

L'EPA rappelle le passé du site et les rejets de pollution de l'activité sidérurgique vers l'Alzette. Une partie des eaux pluviales finit en effet dans l'Alzette. L'artificialisation du site va réduire ces rejets. Ces eaux pluviales ne communiquent pas avec la zone de captage pour l'eau potable.

L'EPA ajoute que la pollution de l'Alzette résulte surtout de rejets d'assainissements non conformes au niveau des communes de Villerupt et d'Audun-le-Tiche.

Monsieur Casoni et Monsieur Mittaud indiquent que le SIVOM de l'Alzette mène actuellement un plan pluriannuel d'assainissement qui devrait apporter des améliorations dans les années à venir.

- **Piste cyclable**

Plusieurs participants sont en demande d'informations sur la prise en compte des déplacements doux au sein du projet.

L'EPA répond que le futur quartier s'articule autour d'un cheminement piéton/cycle Est-Ouest, faisant le lien entre les 3 communes concernées par le projet : Villerupt, Audun-le-Tiche, Russange. Par ailleurs, l'EPA recrutera avant la fin de l'année 2019 une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un d'itinéraire cyclable reliant Micheville à Belval (Luxembourg). Cette liaison s'inscrit dans le programme INTEREG « *ABACTIV ! à pied et à vélo !* » porté par le GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale) associant les communes luxembourgeoises d'Esch-sur-Alzette, Sanem, de Mondercange et de Schifflange. Le tracé d'environ 4,5 km sera constitué de bandes latérales cyclables sur voiries existante dans sa partie Audun-le-Tiche – Russange et d'une piste cyclable dans sa partie Russange – Belval.

- **Crèche**

Un couple d'habitants s'interroge sur la prise en compte de l'accueil des jeunes enfants.

L'EPA indique que l'implantation d'une crèche est envisagée à terme, mais qu'elle devra faire l'objet au préalable d'un processus de validation par les services de l'Etat comparable à celui mené pour le futur groupe scolaire. L'EPA rappelle également que l'opportunité de créer une crèche devra être discutée avec la CCPHVA (Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette) qui détient la compétence depuis le 1^{er} janvier 2019.

- **Commerces**

Un habitant pose la question de l'animation commerciale de la future ZAC de Micheville 1.

L'EPA rappelle qu'un pôle commercial est d'ores et déjà commercialisé (auprès du groupe DUVAL) sur le secteur de l'EcoParc, directement à l'Est de la plateforme basse. Cet ensemble immobilier accueillera notamment l'enseigne Grand Frais, une boulangerie, une salle de Fitness, un retail park composé de plusieurs cellules commerciales et deux restaurants (ouvertures prévues en 2021/2022).

Sur la plateforme basse, l'EPA souhaite que certains programmes de logements incluent de petites surfaces commerciales en RDC (type point chaud, restauration..) et veillera à la crédibilité des propositions qui seront faites par les promoteurs en phases de commercialisations.

- **Commercialisations**

Un habitant demande si l'EPA s'assurera de la maîtrise des prix de sortie des logements commercialisés au sein de la future ZAC.

L'EPA rappelle tout d'abord que chaque projet de l'EPA doit compter un minimum de 25% de logements sociaux, conformément au (PSO) Projet Stratégique Opérationnel mis à jour en 2019.

Concernant la future ZAC de Micheville 1, les premières phases de commercialisation ont été lancées en janvier 2019. Il s'agit des lots D1/D3, pour environ 200 logements.

L'EPA précise qu'il n'est pas prévu de mécanisme de limitation type « charte promoteur » mais que la maîtrise des prix demeure un sujet très important discuté avec les promoteurs candidats dans le cadre des appels à projets. Plus généralement, l'EPA s'assure que les programmes s'adressent à tous les publics et veille à ce que l'ensemble des typologies et des gammes de prix soient représentés.